Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_121-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves (dès son arrivée à 19h25), Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine
Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-121

Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - FRAIS DE MISSION - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BILLETTERIE, SPECTACLE, ACCRÉDITATIONS, TICKETS, EXPOSÉS DANS LE CADRE D'UN DÉPLACEMENT POUR LES BESOINS DU SERVICE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents qui se déplacent pour les besoins du service *(mission, action de formation statutaire ou de formation continue),* en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de mission exposés dans ce cadre.

Sont notamment considérés comme frais de mission, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Ces frais sont indemnisés selon les conditions prévues par les décrets n°2001-654 du 19 juillet 2001, n°2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission.

Pour rappel, voici les montants de remboursement de ces frais (barème actuellement en vigueur) :

Frais de déplacement :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 10 000 Km	Après 10 000 Km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_121-DE

Frais de repas et d'hébergement :

Types d'indemnités	Déplacements à compter du 22 septembre 2023		
	Province	Paris *(Intra-muros)*	Villes = ou > à 200 000 habitants et communes de la métropole du grand Paris*
Hébergement	90 €	140 €	120 €
Déjeuner	20€	20€	20€
Dîner	20 €	20 €	20 €

Mme Le Maire précise qu'en séance du 26 juin 2024, le Conseil municipal a décidé d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas supportés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

Madame Le Maire propose d'inclure les frais de billetterie, spectacle, accréditations, tickets (parking, péage) dans les frais de mission de l'agent. Ainsi, il est proposé que ces frais, s'ils découlent d'une mission nécessaire aux besoins du service, soient remboursés intégralement à l'agent, aux montants réels, sur présentation des pièces justificatives.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de la séance du 17 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 5 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'INSTAURER un remboursement au réel des frais de billetterie, spectacle, accréditations, tickets (parking, péage) exposés à l'occasion des déplacements professionnels pour les besoins du service, sur présentation des pièces justificatives.**

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme HERNOT Martine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine